



Annexe 1

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DU 3^{ème} GROUPE

COMMUNE DE GARONS

Je soussigné (e), (nom et prénom) :

domicilié (e) à :

police assurance responsabilité civile n° :

agissant en qualité de (1) :

☐ personne physique.

☒ représentant de l'association (ou de la société) :

fonction (président, secrétaire, trésorier...) :

dont le numéro d'agrément est (si association sportive) :

sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3^{ème} groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : 18°)

qui se tiendra à (adresse complète du lieu) :

le (date) :

de (heure de début) :

à l'occasion de la manifestation suivante :

Nombre d'autorisations déjà obtenues :

..... / 5 pour une association en

..... / 10 pour une association sportive agréée (2)

..... / 1 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère agricole (2)

..... / 4 pour l'organisateur d'une manifestation à caractère touristique (au bénéfice d'une station classée et commune touristique) (2)

Fait à :

le :

Cocher la case correspondante

Ville de GARONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2212-24.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3331-1, L3334-2, L3335-1, L3335-4, L3342-1 et L3353-3,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-216-002 du 1^{er} août 2017 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département du Gard,

Vu la demande formulée par M. Olivier HARDY

Le Maire de la commune de GARONS,

ARRÊTE AR 2026 - 88

Article 1 : M.

agissant en qualité de (1) :

☐ personne physique.

☒ représentant de l'association (ou de la société) :

est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire, du 3^{ème} groupe

à (adresse complète du lieu) (1) :

de (date) :

de (heure de début) :

à l'occasion de la manifestation suivante :

Article 2 : Le cas échéant (1) :

☒ L'heure d'arrêt des ventes de boissons est fixée à :

☒ Les contenants en verre sont interdits hors des établissements, restaurants, bars autorisés à vendre de l'alcool.

Article 3 : Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du code de la santé publique relatives aux nuisances sonores et les zones protégées définies par l'arrêté préfectoral 2017-216-002 du 1^{er} août 2017 susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le maire, soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal Administratif de Nîmes.

Article 5 : Le maire, Le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée aux services de gendarmerie.

Fait à :

(signature du Maire et cachet de la commune)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Manifestation autorisée pour une année ou de



2026 Garons FETE VOTIVE

Jeudi 18 juin

19h00 - 01h00 Animation musicale DJ
Offert par **La Mairie**
Place de la Mairie - Dj Dylan Maurin - Apéro Fluo

21h30 Festival d'Encierro -
Arènes & place arène Emile Trazic
Manades : AUBANEL P. & IRIS - JEAN LAFON

Vendredi 19 juin

9h00 - 12h00 Matinée pédagogique
pour les écoles de Garons

19h00 21ème Pégoulade Garonnaise
Départ : Ecole Jean Monnet arrivée à
la Mairie
Arrivée : Vin d'honneur offert par la Mairie
aux participants

21h30 Toro Piscine (entrée 2€)
Arènes Emile TRAZIC
Manade : DIDELOT . L

21h00 - 01h00 Animation musicale
Orchestre "Les nuits blanches" - Offert par **La Mairie**
Place de la Mairie

Dimanche 21 juin

9h00 Déjeuner offert par la Brasserie des Garonnais / Le Restaurant Le Braconnier / La Boucherie La Garonnaise

11h00 Festivals d'Abrivades / **Parcours** : rue de Provence, avenue du Champ de Mars, rue République, Médiathèque aller-retour.
Manades : AUBANEL.P - ROBERT.H - LOPEZ.V - DU LEVANT

12h00 - 16h00 Animation Musicale - Dj Dylan Maurin - Offert par **La Mairie** - Place de la Mairie - Apéro Coloré

16h00 Festival d'Encierros - Arènes & place arène Emile Trazic - **Manades** : IRIS - JEAN LAFON & LAUORE

19h00 Bandide 16 Taureaux (1 par 1) / **Parcours** : Arènes, rue de la Fontaine, rue Remessaie, rue de la République,
avenue du champ de Mars, arrivée rue de Provence.

Manades : AUBANEL.P - ROBERT.H - LOPEZ.V - DU LEVANT

20h00 Repas Concert - Jardin de la Mairie - SUR RESERVATION UNIQUEMENT au 07.83.56.31.41
Organisé par la Brasserie des Garonnais / Le Restaurant Le Braconnier

21h30 Toro Piscine (entrée 2€) Arènes Emile TRAZIC - **Manade** : DES CHANOINES

Les organisateurs ne répondent pas des accidents et se réservent le droit de modifier le programme à tout moment.

Restauration assurée par les restaurateurs de la commune.
Présence des Forains durant toute la fête

